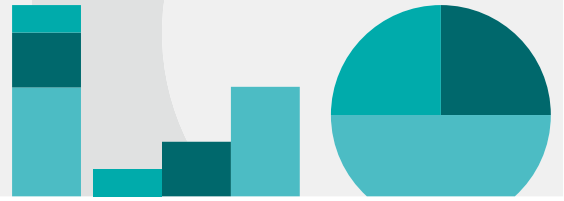


# Actualités OFS



13 Sécurité sociale

Neuchâtel, juin 2023

Parcours dans le système de sécurité sociale en 2021

## Bénéficiaires de l'assurance-chômage, de l'assurance-invalidité et de l'aide sociale

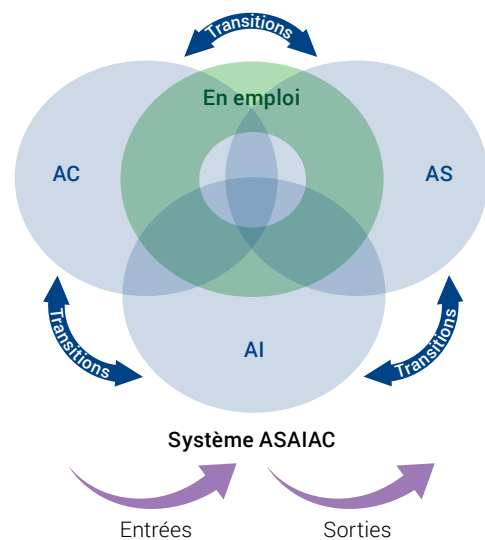
### Risques sociaux et assurances sociales

En Suisse, les risques sociaux tels que le chômage, l'invalidité ou la maladie sont couverts par des assurances sociales prévues à cet effet. Lorsqu'une personne n'a pas droit aux prestations de l'une des assurances sociales, que son droit est épuisé ou que son revenu est insuffisant pour couvrir ses besoins, elle peut avoir recours à l'aide sociale, qui constitue le dernier filet de sécurité sociale.

Le recours aux prestations de l'assurance-chômage (AC), de l'assurance-invalidité (AI) et de l'aide sociale (AS) peut être nécessaire pendant une durée courte ou plus longue. Les prestations de ces trois systèmes peuvent être perçues de manière successive, avec ou sans lien entre les épisodes, mais aussi, dans certaines situations, simultanément. En effet, le risque d'invalidité durant certaines phases de l'existence va souvent de pair avec le risque de chômage. Les bénéficiaires d'une rente AI partielle ont de plus droit à des prestations de l'AC en cas de chômage. Une personne qui a par exemple épuisé son droit aux indemnités journalières de l'AC peut, si sa situation financière remplit les conditions d'octroi, demander à bénéficier de l'aide sociale pour compenser la perte des revenus du travail. L'aide sociale peut également aider à franchir l'intervalle, de plusieurs années parfois, qui sépare l'annonce d'un cas à l'AI et l'octroi d'une rente AI.

### Représentation schématique du système ASAIAC

Population résidente permanente



AC = assurance-chômage  
AI = assurance-invalidité  
AS = aide sociale

© OFS 2023

## Jeu de données pour les analyses relatives au système de la sécurité sociale

Les analyses et les indicateurs concernant les prestations de l'aide sociale, de l'assurance-invalidité et de l'assurance-chômage se base sur un jeu de données pour les analyses relatives au système de la sécurité sociale qui est issu de l'appariement des données des trois prestations. Y sont ajoutées les données de la statistique de la population (STATPOP) et des comptes individuels (CI). Cette statistique permet d'identifier toutes les personnes qui ont bénéficié d'au moins une des trois prestations – indemnités journalières de l'assurance-chômage, rente de l'assurance-invalidité ou versement de l'aide sociale – dès 2010. La statistique SHIVALV ne prend en compte que l'aide sociale au sens strict (aide sociale économique), et n'inclut pas les autres prestations fournies sous condition de ressources par les cantons et les communes. Concernant l'assurance-invalidité, la statistique ne prend en compte que les rentes, partielles ou complètes. Les résultats concernant l'assurance-invalidité ne concernent donc pas les personnes au bénéfice d'autres mesures de l'assurance-invalidité telles que les mesures de réadaptation ou les allocations pour impotent, par exemple.

Le jeu de données contient les bénéficiaires de 18 à 64/65 ans dont le domicile permanent se situe en Suisse (population résidente permanente). Il n'inclut pas les enfants de 0 à 17 ans, qui représentent environ un tiers des bénéficiaires de l'aide sociale. Les taux de bénéficiaires calculés dans la statistique SHIVALV correspondent au nombre cumulé de bénéficiaires tout au long de l'année considérée rapporté à la population résidente permanente au terme de cette année-là, tant dans le système global de sécurité sociale que dans chaque régime de prestations. Ce calcul n'est pas le même que celui du taux de chômeurs et chômeuses, de rentiers et rentières AI ou de bénéficiaires de l'aide sociale. Les chiffres mentionnés ici divergent donc des statistiques publiées séparément par chacun de ces régimes de prestations.

Les analyses des parcours dans le système de sécurité sociale portent uniquement sur des personnes et des flux de personnes entre les trois prestations. Les données disponibles ne permettent pas de présenter les flux financiers des prestations, des compensations et des remboursements financiers liés aux trois prestations.

La présente publication présente les résultats les plus récents du nouveau set d'indicateurs élaborés pour décrire au mieux la situation dans et entre les trois prestations.

## Bénéficiaires et prestations

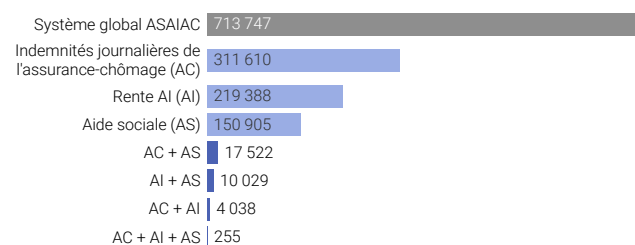
### Léger recul du nombre de bénéficiaires en 2021

En 2021, 713 747 personnes ont bénéficié d'une aide sous forme de rente de l'assurance-invalidité (AI), d'indemnités journalières de l'assurance-chômage (AC) ou de prestations de l'aide sociale (AS). Pour cette année-là, le taux global de personnes ayant été au bénéfice du système de prestations ASAIAC durant au moins un mois se situe à 12,7% de la population de référence, à savoir la tranche d'âge des 18 à 64/65 ans de la population résidente permanente au 31 décembre de l'année de référence.

### Bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage, de rentes de l'assurance-invalidité et de l'aide sociale, par prestation, 2021

Personnes âgées de 18 à 64/65 ans

G1



Sources: OFS – Parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV)

© OFS 2023

Les catégories des prestations sont exclusives. Par exemple, les bénéficiaires de la catégorie «aide sociale» n'ont perçu que cette prestation au cours de l'année. Si une personne a perçu une prestation de l'aide sociale en début d'année puis des indemnités journalières de l'assurance-chômage en fin d'année, elle sera catégorisée dans la catégorie «AC + AS».

Dans le texte, le nombre de personnes ayant perçu les deux prestations pendant au moins deux mois de manière simultanée durant l'année d'observation est indiqué.

5,6% de la population de référence (voir définition ci-dessus) a perçu uniquement des indemnités journalières de l'assurance-chômage en 2021 (311 610 personnes), alors que 3,9% a perçu uniquement une rente AI (219 388 personnes) et 2,7% uniquement une prestation de l'aide sociale (150 905 personnes). Parmi les bénéficiaires du système de prestations ASAIAC, les bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage représentaient 43,7% du total des bénéficiaires, celles et ceux d'une rente de l'assurance-invalidité 30,7% et celles et ceux de l'aide sociale 21,1%.

Le nombre de bénéficiaires total en 2021 est en léger recul par rapport à l'année précédente, ce qui est dû à un recul du nombre de bénéficiaires des prestations de l'aide sociale (voir tableau 1). Le nombre de bénéficiaires des indemnités journalières de l'assurance-chômage et celui des rentes AI ont eux connu une légère augmentation. Après la hausse importante du nombre de bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage en 2020 due à la crise sur le marché du travail et aux mesures liées à la pandémie du COVID-19 (15,5% d'augmentation entre 2019 et 2020 du nombre d'indemnités journalières de bénéficiaires de l'assurance-chômage uniquement), l'année 2021 présente une stabilisation du nombre de bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage à un haut niveau. Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale n'avait lui pas connu de forte augmentation en 2020, et le nombre de bénéficiaires en 2021 est plus bas que ceux des années avant la pandémie (moyenne pour les années 2017–2019: 156 248).

### Nombre de bénéficiaires par prestation en 2020 et en 2021 ainsi que l'évolution

T1

	Nombre de bénéficiaires en 2020	Nombre de bénéficiaires en 2021	Évolution
Système ASAIAC	716 152	713 747	-0,3%
Indemnités journalières de l'assurance-chômage	310 720	311 610	0,3%
Rente AI	218 608	219 388	0,4%
Aide sociale	156 183	150 905	-3,4%
Prestations multiples	30 641	31 844	3,9%

Source: OFS – Parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV)

© OFS 2023

Durant l'année 2021, 0,6% de la population de référence a perçu plusieurs prestations (31 844 personnes, ce qui correspond à 4,5% des bénéficiaires du système de prestations ASAIAC). Il s'agissait de la combinaison d'indemnités journalières de l'assurance-chômage et des prestations de l'aide sociale pour 0,3% de la population (17 522 personnes), dont une majorité (10 079 personnes) ont perçu ces prestations de manière simultanée pendant au moins deux mois. 0,2% de la population a perçu en 2021 une rente de l'assurance-invalidité ainsi qu'une prestation de l'aide sociale (10 029 personnes) et 0,1% des indemnités journalières de l'assurance-chômage ainsi qu'une rente AI durant l'année (4038 personnes). Ces combinaisons de prestations ont également été perçues en large majorité de manière simultanée durant au moins deux mois (7502 personnes pour la combinaison d'indemnités journalières de l'assurance-invalidité et de l'aide sociale et 3106 personnes pour celle d'indemnités journalières de l'assurance-chômage et de rente de l'assurance-invalidité). Quelques bénéficiaires seulement ont reçu des prestations des trois systèmes en 2021 durant au moins un mois pour chacune des prestations (255 personnes ou 0,005% de la population de référence).

Le nombre de bénéficiaires de prestations multiples a augmenté de 3,9% entre 2020 et 2021 (voir tableau 1) en raison de l'augmentation de chacune des catégories à l'exception de la catégorie «indemnités journalières de l'assurance-chômage + aide sociale» (17 605 personnes en 2020 et 17 522 en 2021, -0,5%). La catégorie «indemnités journalières de l'assurance-chômage + rente AI» est celle qui a connu l'augmentation la plus importante (3347 personnes en 2020 et 4038 en 2021, 20,6%).

Les différences de taux pour chaque prestation selon le genre, la catégorie de nationalité et la catégorie d'âge sont présentés dans le tableau 2.

### Taux de bénéficiaires par prestation selon le genre, la catégorie de nationalité et la catégorie d'âge, en 2021

T2

	Total	Hommes	Femmes	Suisses/ Suissesses	Étrangers/ étrangères	18–24 ans	25–39 ans	40–54 ans	55–65 ans
Système ASAIAC	<b>12,7%</b>	13,4%	12,1%	10,9%	17,0%	10,7%	12,7%	12,8%	13,8%
Indemnités journalières de l'assurance-chômage	<b>5,6%</b>	6,0%	5,2%	4,1%	9,0%	5,1%	7,0%	5,5%	3,9%
Rente AI	<b>3,9%</b>	4,1%	3,7%	4,4%	2,7%	1,7%	2,1%	3,9%	7,5%
Aide sociale	<b>2,7%</b>	2,7%	2,7%	1,9%	4,5%	3,3%	3,0%	2,7%	1,9%

Source: OFS – Parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV)

© OFS 2023

## Un peu plus d'un quart des prestations mensuelles perçues en parallèle d'un revenu du travail

Dans la statistique du nombre de bénéficiaires, une personne est comptabilisée de la même manière si elle a perçu une prestation pendant un mois, douze mois, ou un nombre intermédiaire. Le décompte de l'effectif moyen corrige ce biais en additionnant pour chaque mois le nombre de personnes au bénéfice de l'une ou de plusieurs prestations, et en divisant ce nombre par 12 pour obtenir la moyenne mensuelle. En 2021, l'effectif mensuel moyen pour l'ensemble des prestations ASAIAC est de 508 170.

L'effectif mensuel moyen le plus important du système de prestation ASAIAC est celui des bénéficiaires d'une rente de l'assurance-invalidité uniquement, avec 41,4% de l'effectif mensuel moyen total (210 308 personnes par mois). Le nombre de bénéficiaires de cette prestation sur l'ensemble de l'année est relativement proche (219 388), ce qui signifie que le nombre moyen de mois de prestation perçus par les bénéficiaires d'une rente de l'assurance-invalidité durant l'année est de 11,5<sup>1</sup>. L'effectif mensuel moyen pour les bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage est quant à lui de 156 113 personnes (30,7% du total), deux fois moins élevé que le nombre de bénéficiaires ayant perçu cette prestation au moins une fois au cours de l'année (311 610). Cela montre que les bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage sont plus nombreux à ne percevoir cette prestation que durant une partie de l'année, en moyenne 6,0 mois de prestation en 2021. Finalement, l'effectif mensuel moyen de l'aide sociale est de 130 773 personnes (25,7% du total), un nombre proche de celui du nombre de bénéficiaires pour l'ensemble de l'année (150 905), démontrant que les bénéficiaires de l'aide sociale ont également tendance à rester dans cette prestation une part importante de l'année: 10,4 mois de prestation perçue en moyenne durant l'année 2021.

### Effectif mensuel moyen, nombre de bénéficiaires annuel et nombre de mois moyen de prestation, par prestation, en 2021

T3

	Effectif mensuel moyen	Nombre de bénéficiaires annuel	Nombre de mois moyen de prestation par an
Système global ASAIAC	508 170	713 747	8,5
Indemnités journalières de l'assurance-chômage	156 113	311 610	6,0
Rente AI	210 308	219 388	11,5
Aide sociale	130 773	150 905	10,4

Source: OFS – Parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV)

© OFS 2023

La situation relative à l'emploi est mesurée en se basant sur les données des comptes individuels (CI). Une personne est considérée comme en emploi si son revenu mensuel du travail est supérieur ou égal à 191 fr. 66 (2300 fr. annuels divisés par 12 mois). 2300 fr. correspondent à la limite à partir de laquelle une personne est tenue de payer des cotisations AVS/AI/APG. Sont incluses dans cette catégorie les personnes employées ainsi que les personnes indépendantes.

Les indemnités journalières de l'assurance-chômage, les rentes AI et les prestations de l'aide sociale sont parfois perçues en complément ou en parallèle d'un revenu du travail. La situation d'emploi – mesurée par le revenu du travail – et de prestation pouvant fluctuer dans l'année, il est plus précis de distinguer les prestations perçues en parallèle d'un revenu du travail au niveau mensuel, et donc dans l'effectif mensuel moyen.

La part des prestations mensuelles perçues en parallèle d'un revenu du travail était d'un peu plus d'un quart (27,8%), c'est-à-dire que l'effectif mensuel moyen des bénéficiaires d'une prestation ASAIAC sans emploi était de 367 146 en 2021, contre 141 025 personnes avec un emploi. Parmi les bénéficiaires d'une seule prestation, cette proportion est la plus haute parmi les bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage (32,5%). Cette proportion est similaire à celle des bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage qui ont réalisé un gain intermédiaire cette année-là (31,9%). La part des prestations perçues en parallèle d'un emploi est un peu plus basse pour les bénéficiaires d'une rente de l'assurance-invalidité (26,5%). Pour interpréter ce chiffre, il est utile de mentionner que 75% des rentes AI étaient des rentes pleines en décembre 2021 et 25% des rentes partielles (Statistique de l'AI, état décembre 2021). La part des prestations perçues en parallèle d'un emploi est un peu plus basse pour l'aide sociale (24,8%). Celle-ci reflète les résultats de la statistique de l'aide sociale, où 35,7% des bénéficiaires de l'aide sociale sont recensés comme personnes non-actives et 32,7% comme personnes sans emploi pour l'année 2021<sup>2</sup>. La part des mois de prestations multiples cumulées avec un emploi est la plus petite pour les bénéficiaires de l'assurance-invalidité et de l'aide sociale (9,8%)<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Le rapport entre l'effectif mensuel moyen et le nombre de bénéficiaires (présenté dans la section précédente) multiplié par 12 indique le nombre moyen de mois dans une année pendant lesquels les bénéficiaires ont perçu la ou les prestation(s).

<sup>2</sup> À noter que la population de référence pour la statistique de l'aide sociale est légèrement différente de celle de la statistique des parcours dans le système de sécurité sociale puisqu'elle prend en compte les personnes entre 15 et 64 ans.

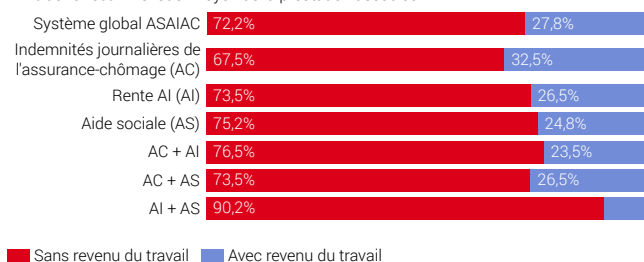
<sup>3</sup> Si un seuil de 2000 fr. est utilisé au lieu du seuil de 191 fr. 66 pour définir la catégorie «avec revenu», la part de l'effectif mensuel moyen dans cette catégorie diminue pour atteindre 11,2% pour le système ASAIAC, 17,3% pour l'assurance-chômage, 8,9% pour l'assurance-invalidité et 8,4% pour l'aide sociale.

## Effectif mensuel moyen de bénéficiaires selon la prestation sociale et le statut d'emploi, 2021

Personnes âgées de 18 à 64/65 ans

G2

En % de l'effectif mensuel moyen de la prestation associée



Source: OFS – Parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV)

© OFS 2023

## Des différences dans les dynamiques concernant les entrées et les sorties selon les prestations

Environ un quart (174 273) des bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage, d'une rente AI ou d'une prestation de l'aide sociale a réalisé une entrée dans le système des prestations ASAIAC en 2021, c'est-à-dire qu'ils ou elles ont perçu une prestation au cours de cette année sans avoir perçu aucune de ces prestations au cours des 12 mois précédents. Les proportions diffèrent d'une prestation à l'autre en raison de différences dans les flux: 44,0% d'entrées pour les bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage (137 038 entrées), 22,7% pour celles et ceux de l'aide sociale (34 182 entrées), et seulement 8,1% pour les bénéficiaires d'une rente de l'assurance-invalidité (17 855 entrées).

La part des entrées par rapport au nombre de bénéficiaires était globalement similaire pour les femmes et les hommes en 2021 pour les trois prestations. Quelques différences peuvent être observées selon la nationalité: la part des entrées des bénéficiaires de nationalité suisse a été plus importante que celle des bénéficiaires de nationalité étrangère pour l'assurance-chômage (45,7% contre 42,1%), mais plus basse pour l'aide sociale (21,0% contre 24,3%) et l'assurance-invalidité (7,5% contre 10,5%). La part des entrées était plus haute pour les plus jeunes et diminuait avec l'âge pour chaque prestation. La part d'entrée dans le système de prestations ASAIAC était de 41,8% pour les 18–24 ans, 30,2% pour les 25–39 ans, 21,5% pour les 40–54 ans et 14,2% pour les 55–65 ans.

En 2020, environ un quart des bénéficiaires ont connu une sortie (172 704), c'est-à-dire qu'ils n'ont plus perçu de prestation durant au moins 12 mois, avec à nouveau des différences selon les prestations: 42,5% pour les bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage (132 136 sorties), 25,7% pour l'aide sociale (40 093 sorties) et 7,6% pour les bénéficiaires d'une rente de l'assurance-invalidité (16 516 sorties).

La part des sorties ne connaissait pas de grandes différences selon le sexe en 2020, mais des différences selon la nationalité peuvent être observées. La part des sorties était plus grande parmi les bénéficiaires de nationalité suisse pour l'assurance-chômage (46,4% contre 38,1% pour les bénéficiaires de nationalité étrangère) et dans une moindre mesure pour l'aide sociale

Une sortie étant définie comme une période d'au moins 12 mois sans percevoir de prestation, le nombre de sorties ne peut être calculé qu'avec un an de retard. Par exemple, il est nécessaire d'avoir accès aux données de 2021 pour déterminer les sorties de 2020, et il faudra attendre d'avoir accès aux données de 2022 pour connaître l'ensemble des sorties ayant eu lieu en 2021.

(26,1% contre 25,2%), mais plus basse pour l'assurance-invalidité (7,1% contre 9,2%). Tout comme pour les entrées, la part des sorties était plus grande pour les personnes plus jeunes: 34,0% pour les 18–24 ans, 28,5% pour les 25–39 ans, 19,6% pour les 40–54 ans et 20,1% pour les 55–65 ans pour les sorties du système de prestation ASAIAC. Cette tendance était particulièrement marquée pour les bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage avec des parts de sorties de respectivement 52,9%, 44,1%, 39,4% et 35,8% pour les quatre tranches d'âge.

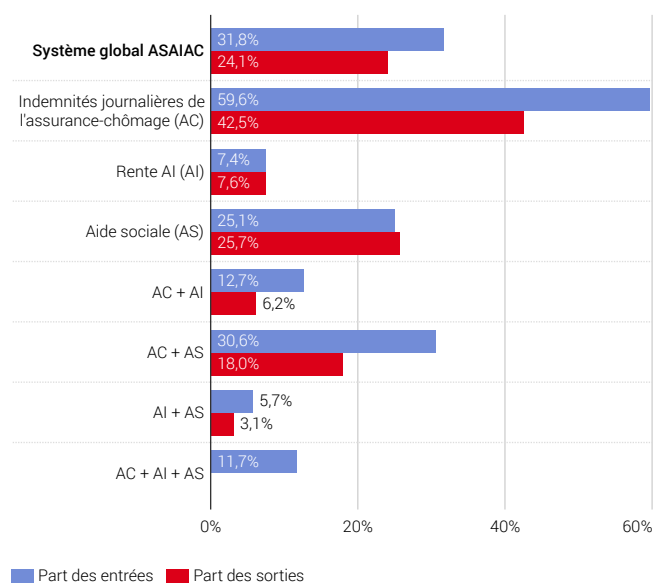
En 2020, la part des entrées dans l'assurance-chômage était plus haute (59,6%) que celle des sorties (42,5%) en raison du contexte de la pandémie du COVID-19, entraînant une hausse significative du taux de chômage. Les parts d'entrées et de sorties à l'aide sociale étaient quant à elles similaires (25,1% et 25,7%), tout comme celles pour l'assurance-invalidité (7,4% pour les entrées et 7,6% pour les sorties).

## Part des entrées et des sorties par rapport au nombre total de bénéficiaires selon la prestation sociale, 2020

Personnes âgées de 18 à 64/65 ans

G3

En % des bénéficiaires présents et présentes durant l'année de référence dans la prestation associée



Dans le cas où une catégorie présente moins de 6 observations, elle n'est pas représentée.

Source: OFS – Parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV)

© OFS 2023

## Maintien et retours dans les prestations

### Haute part de restants et restantes pour l'assurance-invalidité, plus basse pour l'aide sociale et l'assurance-chômage

Afin d'observer les dynamiques de maintien et de sorties pour chaque prestation, nous nous intéressons aux courbes de survie, c'est-à-dire à la proportion de personnes qui perçoivent encore une prestation après l'entrée dans celle-ci. Le graphique ci-dessous présente le taux de personnes restant dans la prestation, mois après mois. Le mois 1 correspond au mois d'entrée dans la prestation. Toutes les personnes entrées dans une prestation au cours d'une même année forment un groupe d'analyse, ou cohorte, dont on observe l'évolution durant 24 mois.

60,8% des personnes entrées à l'assurance-chômage en 2018 bénéficiaient encore de cette prestation 6 mois après leur entrée. Cette proportion est plus basse que pour les deux autres prestations: 74,6% pour l'aide sociale et 95,5% pour les bénéficiaires d'une rente de l'assurance-invalidité. Un an après l'entrée dans les prestations, la part des personnes restant dans la prestation est de 40,1% pour l'assurance-chômage, de 59,4% pour l'aide sociale et de 91,2% pour l'assurance-invalidité. Après deux ans, la proportion est petite pour les bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage (16,5%), en raison du caractère souvent temporaire du chômage, mais également des contraintes institutionnelles (nombre limité d'indemnités journalières à un délai-cadre de deux ans). Pour les bénéficiaires de l'aide sociale, pour lesquels il n'existe pas de durée maximale, la proportion de personnes au bénéfice de la prestation après deux ans est de 41,8%. Pour les bénéficiaires d'une rente de l'assurance-invalidité, elle est de 83,6%.

Les résultats de l'indicateur «maintien» ne peuvent être publiés qu'avec trois ans de décalage par rapport au nombre de bénéficiaires. La raison est la suivante: après leur entrée dans une prestation, les personnes sont observées pendant trois ans: deux ans de fenêtre d'analyse et un an pour distinguer si une interruption de prestation est une sortie ou non selon la définition utilisée dans ce calcul (12 mois sans percevoir de prestation).

Une part des personnes qui sortent des prestations connaissent ensuite des situations spécifiques dans lesquelles il n'est pas possible de percevoir les prestations du système ASAIAC. Il s'agit des décès, de l'arrivée à l'âge de la retraite – âge auquel les prestations sociales existantes ne sont pas les mêmes que les prestations ASAIAC – et des départs de la Suisse<sup>4</sup>.

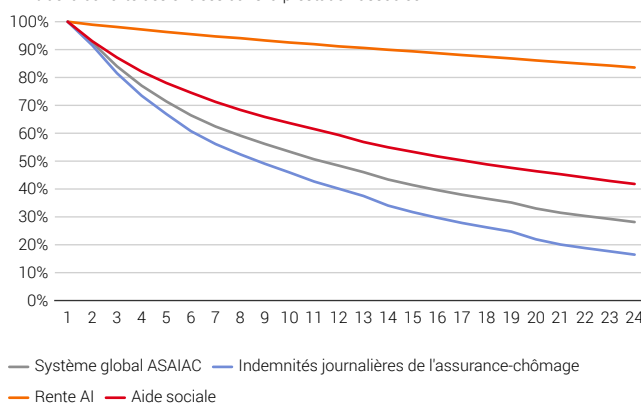
<sup>4</sup> Dans ce dernier cas, il n'est institutionnellement pas possible de percevoir une prestation de l'assurance-chômage ou de l'aide sociale, mais il est possible de percevoir une prestation de l'assurance-invalidité depuis l'étranger. Cependant, ce groupe de personnes n'appartient plus à la population de référence des analyses SHIVALV.

### Taux de personnes restant mois par mois après leur entrée, par prestation, entrée en 2018

Personnes âgées de 18 à 64/65 ans

G4

En % de la cohorte des entrées dans la prestation associée



Exemple de lecture: 59,4% des personnes entrées à l'aide sociale en 2018 percevaient encore cette prestation 12 mois après leur entrée.

Source: OFS – Parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV)

© OFS 2023

La part des personnes concernées par ces sorties est assez faible pour les bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage (2,7% après un an et 4,2% après deux ans pour les entrées en 2018), et pour l'aide sociale (2,1% après 1 an et 3,3% après 2 ans), mais un peu plus importante pour les bénéficiaires d'une rente de l'assurance-invalidité (6,6% après un an et 12,5% après 2 ans).

Les différences entre les femmes et les hommes concernant le taux de maintien des entrées dans les prestations du système ASAIAC en 2018 étaient légères. Les personnes de nationalité étrangère connaissaient un taux de maintien plus élevé à l'assurance-chômage que les personnes de nationalité suisse (45,0% contre 36,2% après 12 mois et 18,8% contre 14,6% après 24 mois), alors que les taux de maintien des deux groupes ne présentaient pas de différences importantes pour l'assurance-invalidité et l'aide sociale.

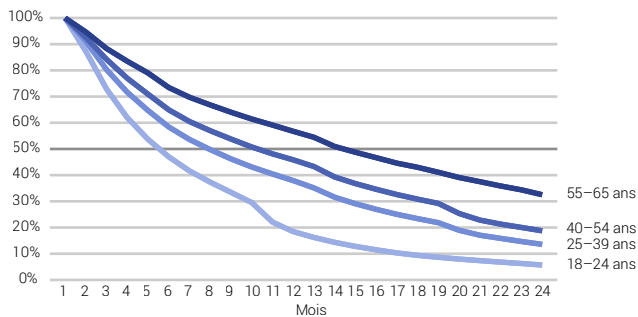
Les différences selon la catégorie d'âge sont plus importantes, en particulier parmi les bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage où les taux de maintien sont plus haut à mesure que l'âge augmente. Le plus haut taux de personnes restant parmi les personnes de 55–65 ans reflète notamment la durée maximale d'indemnité de chômage plus longue pour ce groupe d'âge. En revanche, parmi les bénéficiaires d'une rente de l'assurance-invalidité, le taux de personnes restant diminue avec l'âge. Les sorties de l'assurance-invalidité sont le plus souvent des sorties en raison de l'arrivée à l'âge de la retraite, comme présenté dans la partie «Situation après la sortie de l'assurance-invalidité». Pour les bénéficiaires de l'aide sociale, le taux de maintien est plus bas pour le groupe de personnes les plus âgées après 24 mois.

## Taux de personnes restant mois par mois après leur entrée, par classe d'âges, indemnités journalières de l'assurance-chômage, en 2018

Personnes âgées de 18 à 64/65 ans

G5

En % de la cohorte des entrées dans la prestation associée



Dans le cas où une catégorie présente moins de 6 observations, elle n'est pas présentée.

Source: OFS – Parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV)

© OFS 2023

## Plus de 20% des bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage connaissent au moins un retour dans la prestation

Les parcours dans le système de sécurité sociale contiennent des allers-retours au sein des mêmes prestations. Parmi les personnes ayant connu une sortie «courte» (définition: voir encadré) en 2020, la part des bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage percevant à nouveau cette prestation au cours des six mois était de 16,7% et concernait majoritairement des personnes connaissant un retour unique (16,6%) et de manière minoritaire deux retours (0,1%). La part des retours augmente si l'on observe les éventuels retours durant les douze mois suivant la sortie: 22,5% pour un retour, 2,5% pour deux retours, et 0,1% pour trois retours ou plus. Le taux de retour(s) pour les bénéficiaires de l'aide sociale était plus bas: 5,9% dans les six mois et 14,5% dans les 12 mois pour un retour. Le taux de personnes ayant connu deux retours était pratiquement inexistant dans les six mois (moins de 6 observations), et seulement de 0,1% dans les 12 mois. Finalement, les retours étaient très rares parmi les bénéficiaires d'une rente de l'assurance-invalidité, avec 0,9% de retour après six mois et 2,0% après 12 mois pour les sorties en 2020, ne concernant que des retours uniques.

Un parcours connaît un retour dans la perception d'une prestation si elle s'est interrompue pendant au moins deux mois (sortie courte) et a repris par la suite dans la fenêtre d'observation concernée (6 ou 12 mois).

Il n'y a pas de différences importantes entre le taux de retour(s) des femmes et des hommes parmi les trois prestations ASAIAC. Une différence peut en revanche être observée concernant la nationalité: le taux de retour(s) était plus bas pour les personnes de nationalité suisse que pour celles de nationalité étrangère après une sortie de l'assurance-chômage en 2020 (21,6% de retour(s) après 12 mois contre 29,7%). Cela reflète le fait que les travailleurs et travailleuses de nationalité étrangère sont plus souvent employés dans des emplois instables, par exemple à durée déterminée saisonnière. Des différences peuvent aussi être observées selon la classe d'âge parmi les bénéficiaires de l'aide sociale: 17,7% pour les 18-24 ans, 16,3% pour les 25-39 ans, 14,8% pour les 40-54 ans et 8,3% pour les 55-65 ans. À noter que le bas taux de retour(s) parmi le groupe des 55-65 ans pour les trois prestations est en partie dû aux sorties de prestation en raison de l'arrivée à l'âge de la retraite, où un retour dans la prestation n'est plus possible pour des raisons institutionnelles (les prestations sociales pour les personnes en âge de retraite n'étant pas les prestations ASAIAC).

## Situation avant l'entrée et après la sortie d'une prestation

### Une majorité des bénéficiaires ne percevaient aucune autre prestation avant d'entrer dans une prestation

Durant les 6 mois avant l'entrée à l'assurance-chômage, à l'assurance-invalidité ou à l'aide sociale, la majorité des personnes n'étaient au bénéfice d'aucune des deux autres prestations. La situation connue avant l'entrée dans une prestation diffère pour les trois prestations.

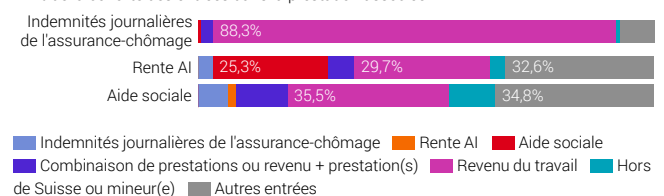
L'entrée dans une prestation est définie par le fait de percevoir la prestation pendant au moins un mois, sans l'avoir perçue durant les 12 mois précédents ou plus.

## Situation des bénéficiaires durant les 6 mois précédent l'entrée dans la prestation, par prestation, entrée en 2020

Personnes âgées de 18 à 64/65 ans

G6

En % de la cohorte des entrées dans la prestation associée



Certaines catégories ont été regroupées pour une meilleure lisibilité. Les détails peuvent être consultés dans les tableaux disponibles sur notre page internet.

Source: OFS – Parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV)

© OFS 2023

**Type de transition**

Lorsque deux prestations, ou une prestation et un emploi, sont perçues l'une après l'autre ou pendant au maximum un mois de manière simultanée, la transition est appelée «passage».

Lorsque les deux prestations, ou une prestation et un emploi, sont perçues de manière simultanée pendant au moins les deux premiers mois, la transition est appelée «chevauchement».

*Avant l'entrée à l'assurance-chômage*

191 149 personnes ont connu une entrée à l'assurance-chômage en 2020. Une large majorité d'entre elles a exercé un emploi rémunéré durant au moins un mois lors des 6 mois précédant l'entrée dans la prestation, sans percevoir aucune prestation du système ASAIAC (168 873 personnes, ou 88,3% des entrées en 2020<sup>5</sup>). Dans 66,4% de ces cas, la transition s'est effectuée sous la forme d'un passage, c'est-à-dire que le salaire et les indemnités journalières de l'assurance-chômage se sont succédés, ou qu'ils ont été perçus de manière simultanée durant un mois au maximum (112 159 personnes). Pour les 33,6% restants, la transition s'est faite sous la forme de chevauchement, ce qui signifie que la personne a encore perçu un salaire pendant au moins les deux premiers mois après l'entrée dans l'assurance-chômage (56 714 personnes). Parmi l'ensemble des personnes ayant exercé un emploi au cours des 6 mois précédant l'entrée à l'assurance-chômage, 82,4% ont été en emploi durant l'entier des six mois précédant l'entrée (139 093 personnes) alors que 17,6% (29 780 personnes) ont été en emploi durant une partie seulement de la période (entre 1 et 5 mois). Additionnellement, 2,7% des entrées concernent des personnes qui ont exercé un emploi durant au moins un mois mais également bénéficié d'une prestation de l'assurance-invalidité, de l'aide sociale ou des deux durant au moins un mois au cours des 6 mois précédant l'entrée à l'assurance-chômage (5094 personnes).

La part des personnes qui ont perçu une prestation avant leur entrée à l'assurance-chômage sans avoir exercé d'emploi sont peu nombreuses: 0,6% des personnes entrées à l'assurance-chômage ont bénéficié de l'aide sociale (1132 personnes) et 0,1% de l'assurance-invalidité pour les entrées ayant eu lieu en 2020 (183). Les pourcents restants concernent les personnes qui n'étaient pas en Suisse (0,4% des entrées, 751), qui n'étaient pas encore majeures (0,4% des entrées, 804 personnes) ou qui étaient dans une autre situation<sup>6</sup> (7,5% des entrées ou 14 295 personnes). Etant donné le lien entre cotisation et droit aux indemnités

journalières de l'assurance-chômage, il est plus rare d'observer des personnes dans la catégorie «autres entrées» avant l'entrée à l'assurance-chômage que dans les autres prestations. Les personnes observées dans une catégorie sans revenu avant leur entrée à l'assurance-chômage peuvent avoir cotisé durant une période antérieure à la période observée, ou avoir bénéficié d'une exception de cotisation, par exemple si elles étaient précédemment en formation.

*Avant l'entrée à l'assurance-invalidité<sup>7</sup>*

17 237 personnes ont commencé à percevoir une rente de l'assurance-invalidité en 2020. 29,7% d'entre elles exerçaient une activité rémunérée durant au moins un mois au cours des 6 mois précédant leur entrée dans la prestation, sans percevoir de prestation du système ASAIAC (5124 personnes). Un quart de ces personnes ont quant à elles perçu une prestation de l'aide sociale durant au moins un mois au cours des 6 mois précédant l'entrée dans l'assurance-invalidité, sans percevoir de revenu du travail (25,3% des entrées, 4365 personnes). Seules 3,2% des personnes ont commencé à percevoir une rente de l'assurance-invalidité en 2020 en ayant perçu des indemnités journalières de l'assurance-chômage uniquement avant cette entrée (553 personnes). Les personnes ayant perçu une prestation parallèlement à un revenu du travail avant leur entrée à l'assurance-invalidité sont également peu nombreuses: 3,2% ont perçu une prestation de l'aide sociale et un revenu du travail (543 personnes), 2,1% une prestation de l'assurance-chômage et un revenu du travail (359 personnes) et 0,1% la combinaison de ces deux prestations et d'un revenu du travail (25 personnes). Finalement, un tiers des personnes qui ont commencé à percevoir une rente de l'assurance-invalidité étaient dans une autre situation durant les six mois précédant la perception de cette rente, (32,6%, 5617 personnes), c'est-à-dire qu'elles ne percevaient ni revenu du travail, ni prestation ASAIAC.

*Avant l'entrée à l'aide sociale*

45 108 personnes ont connu une entrée à l'aide sociale en 2020. Plus d'un tiers d'entre elles ont exercé une activité rémunérée durant au moins un mois pendant les 6 mois précédant cette entrée, sans percevoir d'indemnités journalières de l'assurance-chômage ou de l'assurance-invalidité (35,5%, 16 016 personnes). Pour 61,1% des bénéficiaires, la transition entre l'emploi et l'aide sociale s'est faite sous la forme d'un chevauchement (9787 personnes) et pour 38,9% sous la forme d'un passage (6229 personnes). Un peu plus de la moitié (56,9%,

<sup>5</sup> Les résultats pour l'année 2021 n'ont pas encore pu être calculés car la distinction entre passage et chevauchement (voir encadré) nécessite l'observation des deux premiers mois de chaque épisode, ce qui n'est pas possible pour les épisodes commençant en décembre 2021 sans les données 2022.

<sup>6</sup> Dans la catégorie «autre situation» se trouvent les personnes n'ayant pas exercé d'activité rémunérée ni bénéficié d'une des trois prestations sociales. Il peut s'agir notamment de personnes aux études, au foyer, en congé sabbatique, ou vivant de leurs économies par choix ou par nécessité durant les six mois avant l'entrée.

<sup>7</sup> À noter qu'en raison du principe «la réadaptation prime la rente», une part importante des bénéficiaires d'une rente de l'assurance-invalidité bénéficiaient d'autre(s) mesure(s) de l'assurance-invalidité avant de commencer à percevoir une rente de l'assurance-invalidité (p. ex. mesures de réadaptation ou allocations pour impotent). Ces mesures ne faisant pas partie de la statistique des parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV), ces situations ne peuvent pas être observées dans les résultats présentés.



9110 personnes) étaient en emploi durant l'entier des 6 mois observés, alors que les 43,1% restants (6906 personnes) l'ont été pendant 1 à 5 mois.

10,8% des entrées concernent des personnes ayant perçu une prestation de l'assurance-chômage et un revenu du travail, chacun durant un mois, au cours des 6 mois précédent l'entrée à l'aide sociale (4872 personnes), alors que 6,7% des entrées concernaient des personnes ayant perçu des indemnités journalières de l'assurance-chômage uniquement (3005 personnes). Parmi ce dernier groupe, une large majorité de personnes a connu une transition entre les deux prestations sous forme de passage (70,3% des transitions, 2114 personnes). Un peu moins de la moitié des personnes qui ont perçu des indemnités journalières de l'assurance-chômage uniquement dans les 6 mois avant leur entrée à l'aide sociale ont été en fin de droit durant cette période (1220 personnes, ou 40,6%). Parmi les personnes qui ont perçu des indemnités journalières de l'assurance-chômage ainsi qu'un revenu du travail avant l'entrée à l'aide sociale, cette part était moins importante (855 personnes, ou 17,5%)<sup>8</sup>.

La part des personnes ayant perçu des indemnités journalières de l'assurance-invalidité avant l'entrée à l'aide sociale est très petite: 1,7% ont perçu une rente AI uniquement (761 personnes) et 0,3% une rente AI et un revenu du travail, chacun durant au moins un mois (156 personnes). Certaines personnes connaissaient une situation qui les rendaient inéligibles à l'aide sociale ou absentes de la statistique avant leur entrée à l'aide sociale: le fait de ne pas être majeur (5,0% des entrées, 2239 personnes) ainsi que le fait de ne pas résider en Suisse (5,1% des entrées<sup>9</sup>, 2294 personnes). Finalement, un peu plus d'un tiers des personnes qui sont entrées à l'aide sociale en 2020 étaient dans la catégorie «autres entrées» (34,8%, 15 708 personnes).

## La perception d'indemnités journalières de l'assurance-chômage est suivie d'un emploi, celle d'une rente AI de la retraite

### *Après la sortie de l'assurance-chômage*

135 510 personnes sont sorties de l'assurance-chômage en 2020. Durant les 6 mois après cette sortie<sup>10</sup>, près de quatre personnes sur cinq (79,5%) percevaient un revenu issu d'une activité rémunérée pendant au moins un mois, sans percevoir de prestation du système ASAIAC (107 763 personnes). La transition

entre les indemnités journalières de l'assurance-chômage et le revenu se fait sous la forme de passage (voir encadré ci-dessus) dans deux-tiers des cas (67,0% des transitions ou 72 149 personnes) alors qu'un chevauchement entre les deux situations a eu lieu pour un tiers des personnes ayant exercé une activité rémunérée après la sortie de l'assurance-chômage (33,0% des transitions ou 35 614 personnes).

La part des personnes qui ont perçu une prestation du système ASAIAC après la sortie de l'assurance-chômage est basse: 2,6% ont perçu une prestation de l'aide sociale durant au moins un mois sans percevoir de revenu du travail (3465 personnes) et 2,7% ont perçu une prestation de l'aide sociale ainsi qu'un revenu du travail durant au moins un mois (3646 personnes). 0,5% des personnes sorties de l'assurance-chômage en 2020 ont perçu une rente de l'assurance-invalidité uniquement (613 personnes), et 0,6% une rente de l'assurance-invalidité et un revenu du travail (797 personnes). 4,0% des personnes ont quitté la Suisse dans les 6 mois suivant la sortie de l'assurance-chômage (5365 personnes) et 7,9% ont connu une autre situation après leur sortie (10 668 personnes). La catégorie «autres sorties» contient les personnes n'ayant pas exercé d'activité rémunérée ni bénéficié d'une des trois prestations sociales. Il s'agit notamment de personnes aux études, au foyer, en congé sabbatique, ou vivant de leurs économies par choix ou par nécessité.

Les sorties de l'assurance-chômage liées à une arrivée en fin de droit aux indemnités journalières du chômage en 2020 étaient de 14 190, contre 135 510 sorties du chômage toutes raisons confondues (définition: voir encadré), ce qui représente environ 10% de l'ensemble des sorties. 43,5% d'entre elles percevaient un revenu du travail durant au moins un mois et aucune prestation du système ASAIAC au cours des six mois suivant leur sortie (6179 personnes), et 12,1% un revenu du travail et au moins une prestation du système ASAIAC (1720 personnes). 13,7% ont perçu uniquement une prestation de l'aide sociale durant cette même période (1937 personnes). Cette transition s'est passée sous la forme d'un passage pour près de trois-quarts des personnes concernées (73,0% des transitions ou 1414 personnes) et sous la forme d'un chevauchement pour le quart restant (27,0% des transitions ou 523). 25,2% des personnes sorties du chômage en raison de l'arrivée en fin de droit se trouvaient dans une autre situation durant les 6 mois qui ont suivi leur sortie (3582 personnes).

La sortie d'une prestation est définie ici par le fait de ne plus percevoir la prestation pendant au moins 12 mois, après l'avoir perçue pendant au moins un mois.

<sup>8</sup> Les personnes arrivées en fin de droit des indemnités journalières du chômage dans les 6 mois avant leur entrée à l'aide sociale représentent 4,6% de l'ensemble des entrées en 2020. Cette proportion plus basse que celles des années précédentes (8,2% en 2019 et 10,4% en 2018) est imputable à l'augmentation du nombre d'indemnités journalières accordées dans le cadre de la pandémie de COVID-19, dont le but était d'éviter une éventuelle augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale.

<sup>9</sup> Parmi ces 2294 personnes, 64,6% sont de nationalité suisse. Les personnes de nationalité étrangère peuvent être, par exemple, des personnes issues du regroupement familial.

<sup>10</sup> Une sortie étant définie comme une période d'au moins 12 mois sans percevoir de prestation, la situation après la sortie ne peut être calculé qu'avec un an de retard. Par exemple, il est nécessaire d'avoir accès aux données de 2021 pour déterminer la situation après les sorties de 2020, et il faudra attendre d'avoir accès aux données de 2022 pour connaître la situation après les sorties ayant eu lieu en 2021.

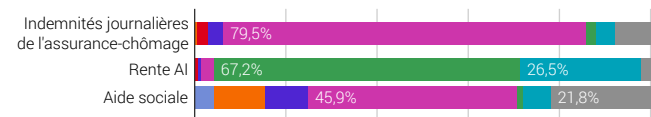
## Situation des bénéficiaires durant les 6 mois suivant la sortie de la prestation, par prestation, sortie en 2020

Personnes âgées de 18 à 64/65 ans

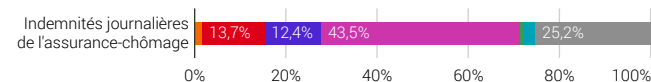
G7

En % de la cohorte des sorties de la prestation associée

### Sorties, 12 mois sans prestation



### Fin de droit



■ Indemnités journalières de l'assurance-chômage ■ Rente AI ■ Aide sociale  
 ■ Combinaison de prestations ou revenu + prestation(s) ■ Revenu du travail  
 ■ Arrivées à l'âge de la retraite ■ Hors de Suisse ou décès ■ Autres sorties

Certaines catégories ont été regroupées pour une meilleure lisibilité. Les détails peuvent être consultés dans les tableaux disponibles sur notre page internet.

Source: OFS – Parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV)

© OFS 2023

### Après la sortie de l'assurance-invalidité

17 017 personnes ont cessé de percevoir une rente de l'assurance-invalidité en 2020. L'arrivée à l'âge de la retraite concerne 67,2% d'entre elles (11 429 personnes), alors que le décès concerne 18,3% des sorties (3106 personnes) et le départ de Suisse 8,2% (1397 personnes). 2,9% des anciens et anciennes bénéficiaires d'une rente de l'assurance-invalidité ont perçu un revenu du travail durant au moins un mois au cours des six mois suivant leur sortie de cette prestation sans percevoir de prestation du système ASAIAC (493 personnes).

### Après la sortie de l'aide sociale

43 554 personnes sont sorties de l'aide sociale en 2020. 45,9% d'entre elles ont perçu un revenu du travail durant au moins un mois dans les six mois suivant leur sortie et n'ont perçu aucune prestation du système ASAIAC (19 982 personnes). Pour 70,6% d'entre elles, la transition s'est faite sous la forme d'un chevauchement (14 111 personnes), alors que celle-ci s'est faite sous la forme d'un passage pour 29,4% (5871 personnes). 4,3% des personnes sorties ont perçu seulement des indemnités journalières de l'assurance-chômage durant les six mois suivant leur sortie de l'aide sociale (1868 personnes) alors que 7,5% percevaient des indemnités journalières de l'assurance-chômage et un revenu du travail, chacun durant au moins un mois (3252 personnes). Finalement, plus d'une personne sur 5 (21,8%) se sont trouvées dans une autre situation durant les six mois suivant la sortie de l'aide sociale (9515 personnes).

## Parcours dans les prestations

### Profils de parcours dans les prestations ASAIAC: les profils de type «va-et-vient» représentent 2,3% des bénéficiaires

Les différents types de profils des personnes entrées dans le système ASAIAC en 2019 se répartissent de la manière suivante: 72,0% des personnes perçoivent une seule prestation avec un épisode unique. Cet épisode est de durée courte pour 27,9% des profils, de durée moyenne pour 13,5% et de durée longue pour 30,6%. Une personne sur 5 (20,6%) perçoit également une seule prestation mais connaît au moins un départ puis un retour dans cette même prestation durant la période de deux ans. Il s'agit d'un retour unique pour 16,9% des profils et de deux retours ou plus pour 3,6%. 7,4% des profils concernent quant à eux des personnes ayant perçu au moins deux prestations. Il s'agit de profils multi-prestations de type stables pour 5,1% des profils, et de multi-prestations de type va-et-vient pour 2,3% des cas.

Les trajectoires dans les prestations ASAIAC dépendent du type de prestation perçue. Ainsi, les profils de type uni-prestation court concernent dans 9 cas sur 10 des bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage (90,2%), moins d'une fois sur dix des bénéficiaires de l'aide sociale (8,7%) et très rarement des bénéficiaires d'une rente de l'assurance-invalidité (1,1%). La proportion de bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage est également importante parmi les profils uni-prestation de durée moyenne mais un peu moins élevée que pour la durée courte, avec 83,3% des cas. La proportion des bénéficiaires de l'aide sociale est un peu plus élevée avec 14,1% et celle des bénéficiaires d'une rente de l'assurance-invalidité reste très faible (2,6%). Un peu plus d'une personne sur deux avec un profil uni-prestation long est un ou une bénéficiaire d'indemnités journalières de l'assurance-chômage (57,8%), alors que plus d'un quart est au bénéfice d'une prestation de l'aide sociale (26,6%) et près d'un cinquième d'une rente de l'assurance-invalidité (15,7%).

Les profils des personnes ayant recours à au moins une prestation du système ASAIAC peuvent être catégorisés selon le nombre de prestations perçues, la durée et la dynamique des épisodes de prestations. Si l'on observe chaque personne pendant deux ans après son entrée, on peut catégoriser les profils de la manière suivante:

#### Uni-prestation:

- un seul épisode, divisé selon la durée (court = moins de 6 mois, moyen = 6–12 mois, long = plus de 12 mois)
- retour(s), divisé selon le nombre de retour(s) (un retour, deux retours ou plus)

#### Multi-prestation:

- stable = un seul épisode de chaque prestation
- va-et-vient = au moins deux épisodes pour au moins une des prestations

Les profils de type retour(s) concernent essentiellement des bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage: c'est le cas de 91,6% des profils avec un retour et de 98,6% avec deux retours ou plus. Les bénéficiaires de l'aide sociale représentent 8,3% des profils avec un retour unique et seulement 1,4% des retours multiples.

Parmi les profils multi-prestations, la combinaison de l'assurance-chômage et de l'aide sociale est la plus fréquente parmi les profils de type stable (70,4%) et de type va-et-vient (90,2%). La combinaison de l'assurance-chômage et de l'assurance-invalidité représente quant à elle 11,5% des cas stables et 6,7% des types va-et-vient, alors que la combinaison de l'assurance-invalidité et de l'aide sociale représente 16,2% des types stables et 1,8% des cas de va-et-vient. Finalement, les profils de personnes ayant perçu les trois prestations durant les deux années observées représentent 1,9% des profils multi-prestations de type stables et 1,3% des types va-et-vient.

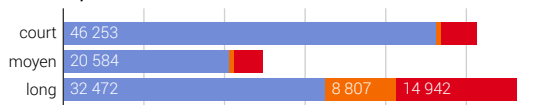
**Type de profils des bénéficiaires selon la ou les prestation(s) perçues, durée d'observation de 24 mois après l'entrée dans le système ASAIAC, entrée en 2019**

Personnes âgées de 18 à 64/65 ans

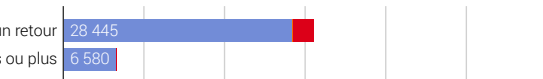
G8

Nombre de bénéficiaires

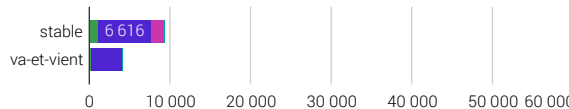
**Uni-prestation un seul épisode**



**Uni-prestation retour(s)**



**Multi-prestations**



■ Indemnités journalières de l'assurance-chômage (AC) ■ Rente AI (AI) ■ Aide sociale (AS) ■ AC + AI ■ AC + AS ■ AI + AS ■ AC + AI + AS

Dans le cas où une catégorie présente moins de 6 observations, elle n'est pas représentée.

Source: OFS – Parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV)

© OFS 2023

## Représentations graphiques complètes

Parmi les personnes qui entrent à l'assurance-chômage, la part des bénéficiaires de cette prestation diminue rapidement, en particulier pour le groupe des bénéficiaires de l'assurance-chômage seulement. Le groupe des bénéficiaires de l'assurance-chômage percevant une indemnité en parallèle d'un revenu du travail diminue moins rapidement. Une majorité des sorties de l'assurance-chômage se font vers une situation d'emploi: cette catégorie augmente rapidement pour atteindre 50% après 11 mois pour les entrées au chômage en 2019. La part des personnes qui sortent du système de prestations ASAIAC sans percevoir de salaire représente quant à elle 6,0% dès le 11<sup>e</sup> mois. La part des personnes qui connaissent un deuxième épisode de chômage sans que celui-ci soit combiné à un revenu du travail atteint 8,7% au mois 16, avant de diminuer à nouveau.

La part des personnes qui sortent de l'assurance-invalidité est nettement moins grande que celle des personnes qui sortent de l'assurance-chômage. Après 24 mois, 16,4% des personnes qui sont entrées à l'assurance-invalidité en 2019 ne perçoivent plus cette prestation, dont 7,4% de personnes arrivées à l'âge de la retraite, 5,5% de personnes décédées et 2,3% de personnes ayant quitté la Suisse<sup>11</sup>.

<sup>11</sup> À noter qu'il est légalement possible de percevoir une rente de l'assurance-invalidité en vivant hors de Suisse. Le pourcentage indiqué ici correspond aux personnes vivant hors de Suisse et ne percevant pas de rente de l'assurance-invalidité.

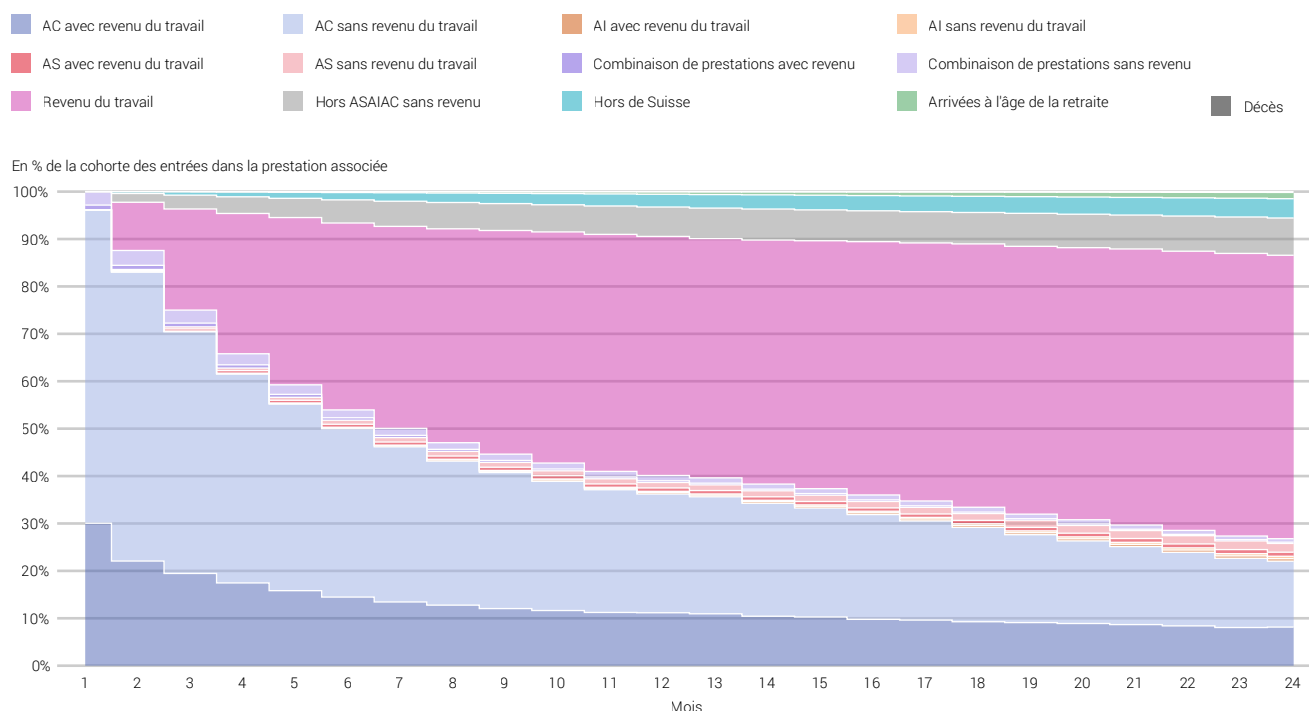
Les représentations graphiques complètes, ou «state distribution plots», présentent pour chaque mois la part de personnes dans chaque situation concernant les prestations du système ASAIAC, l'emploi, le fait d'être ou non en Suisse, etc. Les graphiques présentant les 24 mois après l'entrée dans chacune des trois prestations permettent de visualiser les grandes tendances des parcours dans les prestations.

Le graphique présentant la situation mois par mois des personnes entrées à l'aide sociale en 2019 montre qu'environ 30% de ces personnes perçoivent uniquement une prestation de l'aide sociale après 24 mois (premier épisode d'aide sociale: 24,7%, nouvel épisode: 5,8%), alors qu'environ 10% perçoivent une prestation de l'aide sociale accompagnée d'un revenu (premier épisode: 8,6%, nouvel épisode: 2,4%). La part des personnes qui quittent l'aide sociale et perçoivent ensuite un salaire augmente au cours des premiers douze mois pour atteindre un peu plus de 20%, puis croît plus lentement et atteint un peu moins de 28% après 24 mois. Celle des personnes qui sortent de l'aide sociale sans percevoir d'autre prestation ni de revenu représente quant à elle un peu plus de 10% après 12 mois, et un peu moins de 13% après 24 mois.

## Situation mois par mois après l'entrée dans une prestation, indemnités journalières de l'assurance-chômage, 2019

Personnes âgées de 18 à 64/65 ans

G9



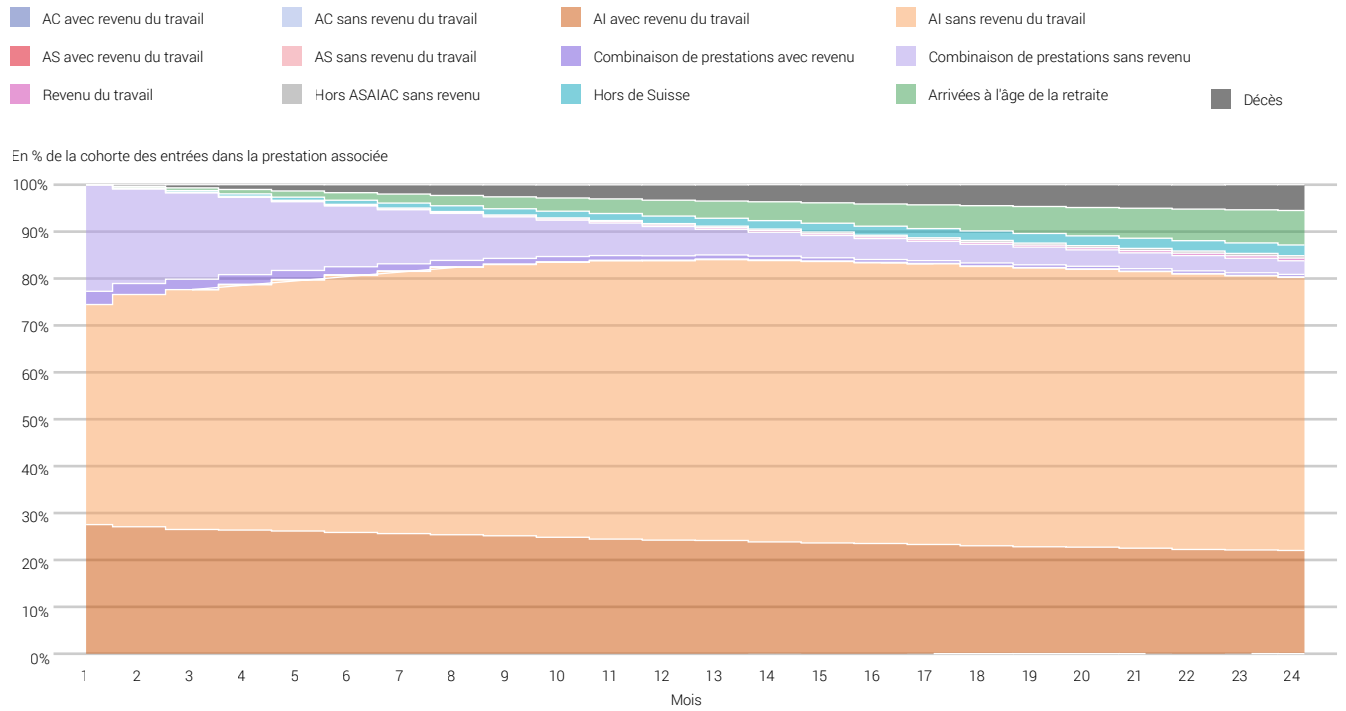
Certaines catégories ont été regroupées pour une meilleure lisibilité. Les détails peuvent être consultés dans les tableaux disponibles sur notre page internet.

Dans le cas où une catégorie présente moins de 6 observations, elle n'est pas présentée.

## Situation mois par mois après l'entrée dans une prestation, Rente AI, 2019

Personnes âgées de 18 à 64/65 ans

G10



Certaines catégories ont été regroupées pour une meilleure lisibilité. Les détails peuvent être consultés dans les tableaux disponibles sur notre page internet. Dans le cas où une catégorie présente moins de 6 observations, elle n'est pas présentée.

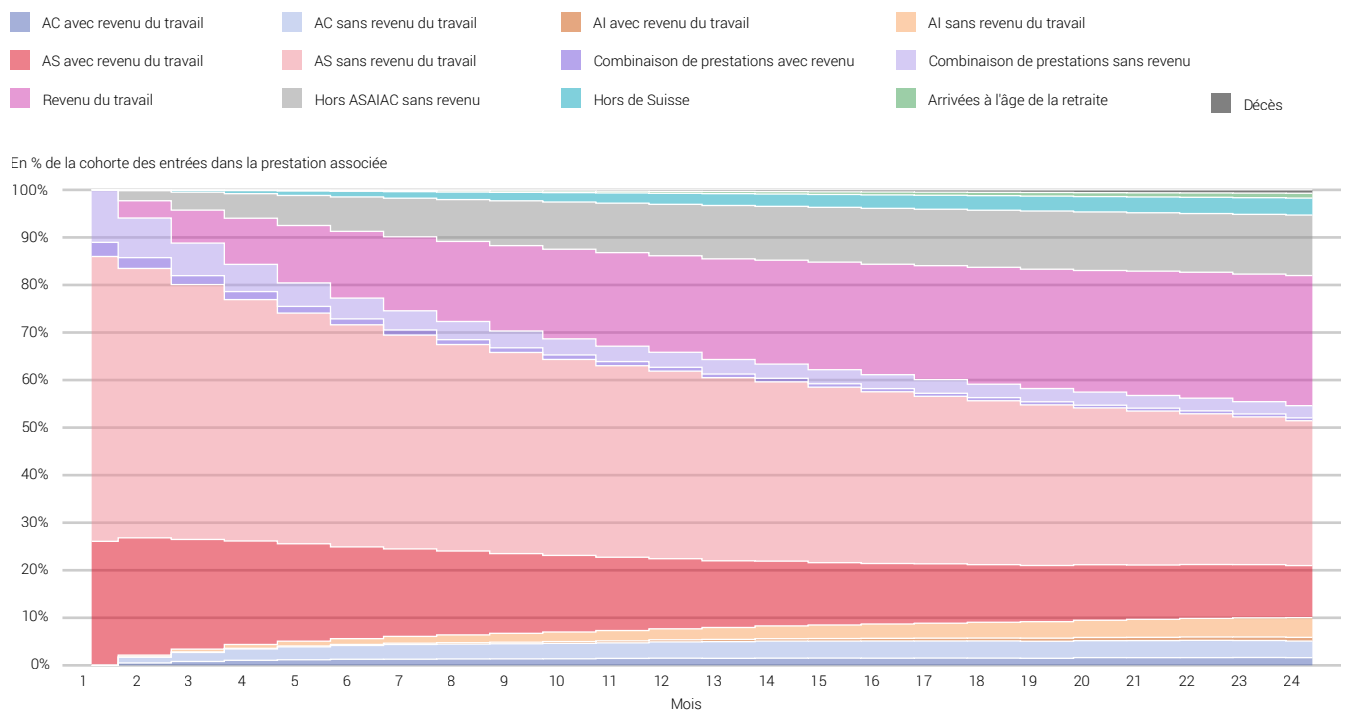
Source: OFS – Parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV)

© OFS 2023

## Situation mois par mois après l'entrée dans une prestation, Aide sociale, 2019

Personnes âgées de 18 à 64/65 ans

G11



Certaines catégories ont été regroupées pour une meilleure lisibilité. Les détails peuvent être consultés dans les tableaux disponibles sur notre page internet. Dans le cas où une catégorie présente moins de 6 observations, elle n'est pas présentée.

Source: OFS – Parcours dans le système de sécurité sociale (SHIVALV)

© OFS 2023

## Conclusion

La statistique des parcours dans le système de sécurité sociale permet d'observer le nombre de bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage, de rente de l'assurance-invalidité et de prestations de l'aide sociale ainsi que les flux entre ces prestations. Les différents indicateurs permettent d'obtenir des informations complémentaires sur la situation des bénéficiaires et de présenter une image la plus complète possible. Ils permettent d'éclairer les dynamiques principales propres à chaque prestation mais également de documenter de manière unique les liens entre ces prestations.

Le nombre de bénéficiaires en 2021 était de 713 747, et était composé à 43,7% de bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage, à 30,7% de bénéficiaires d'une rente de l'assurance-invalidité, à 21,1% de bénéficiaires de l'aide sociale et à 4,5% de bénéficiaires d'au moins deux de ces trois prestations. Si l'on s'intéresse à l'effectif mensuel moyen des bénéficiaires, permettant de pondérer le fait de percevoir une prestation durant l'année par le nombre de mois de l'année pendant le(s)quel(s) la ou les prestations ont été perçues, la part des prestations se modifie avec 41,4% pour les rentes de l'assurance-invalidité, 30,7% pour les indemnités journalières de l'assurance-chômage, 25,7% pour l'aide sociale et 2,2% pour les prestations multiples. La part des mois de prestations perçues en parallèle d'un revenu du travail est de 32,5% pour les personnes au bénéfice d'indemnités journalières de l'assurance-chômage, de 26,5% pour celles au bénéfice d'une rente de l'assurance-invalidité, et de 24,8% pour celles au bénéfice de l'aide sociale.

Les dynamiques d'entrées et de sorties diffèrent largement selon la prestation. Les bénéficiaires de l'assurance-chômage connaissent une part d'entrée et de sortie plutôt élevée (respectivement 59,6% et 42,5% du nombre de bénéficiaires en 2020), ce qui signifie qu'il existe un tournus important parmi les bénéficiaires de cette prestation. À l'inverse, la part d'entrée et de sortie pour l'assurance-invalidité est nettement moins élevée (7,4% pour les entrées et 7,6% pour les sorties), ce qui correspond à une dynamique plus stable. Entre ces deux groupes se trouve les bénéficiaires de l'aide sociale avec une part d'entrée de 25,1% et de sortie de 25,7%. Ces dynamiques s'observent également avec le taux de maintien dans les prestations. Un an après l'entrée, la part des personnes restant dans la prestation est de 40,1% pour l'assurance-chômage, de 59,4% pour l'aide sociale et de

91,2% pour l'assurance-invalidité. Les taux de retour(s) au sein d'une prestation sont également différents d'une prestation à l'autre: la part des bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage percevant à nouveau cette prestation au cours des douze mois suivant une sortie courte est de 25,1%, celles des bénéficiaires de l'aide sociale de 14,6%, alors que les retours sont quasi-inexistants parmi les bénéficiaires d'une rente de l'assurance-invalidité (2,0%).

Les indicateurs permettent également de montrer les liens entre les prestations, l'emploi et les autres situations. Durant les 6 mois avant l'entrée à l'assurance-chômage, à l'assurance-invalidité ou à l'aide sociale, la majorité des personnes n'étaient au bénéfice d'aucune des deux autres prestations. Les personnes qui sont entrées à l'assurance-chômage en 2020 étaient en grande majorité en emploi (88,3%), alors que les personnes qui sont entrées à l'assurance-invalidité se répartissaient entre l'aide sociale (25,3%), l'emploi (29,7%) et l'absence de revenu et de prestation (32,6%). Les personnes qui sont entrées à l'aide sociale quant à elles étaient en emploi (35,5%), sans emploi ni prestation (34,8%), et dans une moindre mesure dans une combinaison d'emploi et de prestation(s) (11,2%). Lorsque l'on observe la situation connue après la sortie des prestations, l'emploi seul est la catégorie la plus importante pour les sorties du chômage (79,5%) et dans une moindre mesure pour les sorties de l'aide sociale (45,9%) alors que l'arrivée à l'âge de la retraite est la catégorie connue par une majorité des personnes sorties de l'assurance-invalidité (67,2%).

Finalement, une typologie a été créée pour catégoriser les trajectoires des personnes entrées dans le système de prestations ASAIAC, observées durant une période de deux ans. Les résultats montrent que près de trois-quarts des personnes entrées dans le système de prestations ASAIAC en 2019 ont perçu une seule prestation avec un épisode unique (72,0% des trajectoires) au cours des deux ans qui ont suivi leur entrée, alors qu'une personne sur cinq (20,6%) a perçu également une seule prestation mais a connu au moins un départ puis un retour dans cette même prestation. Les trajectoires des personnes percevant plusieurs prestations sont partagées en deux catégories: les profils multi-prestations de type stables (un seul épisode de chaque prestation) pour 5,1% des cas, et ceux de type va-et-vient (au moins deux épisodes pour au moins une des prestations) pour 2,3% des cas.

---

<b>Éditeur:</b>	Office fédéral de la statistique (OFS)
<b>Renseignements:</b>	Maïlys Korber, OFS, tél. +41 58 469 30 96, mailys.korber@bfs.admin.ch
<b>Rédaction:</b>	Maïlys Korber, OFS
<b>Contenu:</b>	Maïlys Korber, OFS; Brandon Qorri Gonzalez, OFS
<b>Série:</b>	Statistique de la Suisse
<b>Domaine:</b>	13 Sécurité sociale
<b>Langue du texte original:</b>	français
<b>Mise en page:</b>	Publishing et diffusion PUB, OFS
<b>Graphiques:</b>	Publishing et diffusion PUB, OFS
<b>En ligne:</b>	<a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a>
<b>Imprimés:</b>	<a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, order@bfs.admin.ch, tél. +41 58 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
<b>Copyright:</b>	OFS, Neuchâtel 2023 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
<b>Numéro OFS:</b>	2044-2100

**Les informations publiées ici contribuent à mesurer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).**



#### **Système d'indicateurs MONET 2030**

[www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) → Trouver des statistiques → Développement durable → Système d'indicateurs MONET 2030